Frais de 100 $ pour la carte Accès Longueuil des non-résidents

Je souhaite par la présente exprimer mes préoccupations concernant les frais de 100 $ que la Ville envisage d'imposer aux personnes qui ne résident pas sur le territoire de Longueuil, mais qui participent à des activités offertes par des organismes reconnus.

Je précise d'emblée que je ne suis pas directement touchée par cette tarification, puisque je réside à Longueuil. Je participe toutefois aux activités du Club de photographie l'Oeil qui voit de Saint-Hubert et je m'inquiète des répercussions possibles sur certains de ses membres et sur la survie même de notre organisme.

Au fil des ans, plusieurs membres ont dû déménager à l'extérieur de Longueuil pour des raisons personnelles ou familiales. Ils ont pourtant choisi de rester fidèles à notre club, où ils trouvent un milieu accueillant, des occasions d'apprentissage et le plaisir de partager leur passion. Leur déménagement ne devrait pas nécessairement les priver de ce réseau qu'ils ont contribué à bâtir.

Notre club est un petit organisme sans but lucratif qui compte une vingtaine de membres, parfois jusqu'à 27 ou 28. La cotisation annuelle est actuellement de 110 $ par personne. L'ajout de frais de 100 $ représenterait presque le double de cette cotisation. Dans le contexte économique actuel, où le coût du logement et des autres besoins essentiels pèse lourdement sur les ménages, cette dépense supplémentaire risque de forcer certains membres à quitter le club.

Pour un organisme de notre taille, la perte de quelques membres peut avoir des conséquences importantes. Nos cotisations servent à financer nos activités et à assurer la continuité du club. Une diminution du nombre de nos membres pourrait fragiliser notre équilibre financier et, à terme, menacer notre existence. Il serait dommage qu'une telle mesure administrative vienne ainsi affaiblir un milieu culturel local qui contribue à la vie communautaire.

Un club comme le nôtre est bien plus qu'un lieu où pratiquer la photographie. C'est un endroit de rencontre, de partage, d'entraide et d'appartenance. Il nous permet d'apprendre, de développer nos connaissances et de demeurer actifs au sein d'une communauté. Ces retombées tant humaines que culturelles méritent d'être prises en considération.

Je comprends que la Ville souhaite tenir compte des coûts liés à l'utilisation de ses installations et de ses services. Je me demande toutefois s'il serait possible d'atteindre cet objectif autrement qu'en imposant des supplémentaires de 100 $ à chaque personne non-résidente.

Pour les membres actuels, la Ville pourrait maintenir la gratuité en les exemptant de ces frais afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités malgré leur déménagement. Cette proposition préserverait les liens déjà établis et éviterait de pénaliser des personnes qui participent depuis plusieurs années à la vie de leur organisme.

Pour les nouvelles inscriptions, d'autres avenues pourraient être étudiées :

- Reconnaître l'engagement bénévole en accordant une exemption ou une réduction significative aux personnes non-résidentes qui s'impliquent activement dans un organisme, par exemple en siégeant à son conseil d'administration, selon des modalités à définir.

- Conclure des ententes avec les municipalités voisines afin que leurs citoyens puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour certaines activités, selon un partage équitable des coûts convenu entre les villes participantes.

- Revoir les modalités de tarification en tenant compte de l'utilisation réelle des installations ou en convenant d'une contribution raisonnable avec les organismes concernés.

Ces pistes permettraient à la Ville de tenir compte de ses contraintes financières tout en favorisant la participation, en reconnaissant l'engagement bénévole et en maintenant la collaboration avec les organismes culturels et les municipalités limitrophes.

Il faut également considérer que les personnes qui viennent régulièrement à Longueuil pour participer aux activités de leur organisme contribuent à la vie économique locale. Dans notre cas, certains membres en profitent notamment pour prendre un repas dans les commerces du secteur.

J'espère que la Ville prendra le temps de considérer la réalité des petits organismes culturels comme le nôtre, ainsi que les conséquences que cette politique pourrait avoir sur eux. Il me semblerait regrettable que des personnes soient contraintes de quitter un club auquel elles sont attachées simplement parce qu'elles ont déménagé et que leur budget ne leur permet plus d'assumer ces frais.

En terminant, je souhaite sincèrement que la Ville saura trouver une solution qui tienne compte de sa réalité financière, sans compromettre la survie des petits organismes culturels qui permettent aux gens de se rencontrer, de partager leurs intérêts et de tisser des liens précieux.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution.

Louise Légaré

Membre depuis 2014 du Club photo l'Oeil qui voit de Saint-Hubert

Vice-présidente du Club de 2024 à 2026.